



# **CAPITAINES : POURQUOI SONT-ILS EXCLUS DU PPCR ?**

De très nombreux capitaines de police expérimentés risquent fort de ne jamais accéder au grade supérieur. Comment est-ce possible ?

L'accord cadre relatif à l'avenir de la fonction publique (texte de base signé en 2015) fixait pourtant le principe selon lequel chaque fonctionnaire devait pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades.

Pourquoi cette clause ne figure-t-elle pas dans le protocole Ministère de l'Intérieur signé en avril 2016 ? Demandez aux majoritaires...

**Pour l'Union des Officiers UNSA, tous les capitaines ont droit à la promotion. Une seule solution :**

**ETABLIR UN AVANCEMENT SEMI-AUTOMATIQUE !**

**Du 30 novembre au 6 décembre, souvenez-vous.  
Votez pour l'Union des Officiers UNSA !**

